



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France

Vous envisagez des travaux de construction ou d'aménagement sur les communes membres de la communauté de commune des Vallées du Clain et votre projet est situé dans un espace protégé (en abords de monuments historiques, dans un site inscrit ou classé, ou en site patrimonial remarquable).

En conséquence, la demande d'autorisation que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à l'**avis de l'Architecte des bâtiments de France**.

Afin de solliciter des conseils et de connaître les éventuelles prescriptions correspondant à votre projet, vous pourrez la rencontrer, sur rendez-vous, lors de sa prochaine permanence :

20 Février 2025 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN

20 Mars 2025 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN

24 Avril 2025 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN

27 Mai 2025 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN

1er Juillet 2025 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN

Pour fixer un rendez-vous :

Prendre contact avec la Communauté de communes
Vallées du Clain

Tel : 05.49.89.02.89 ou bien par messagerie :
accueil@valleesduclain.fr

Ou prendre contact avec les bâtiments de France
tél : 05.49.55.63.27 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00)
ou bien par messagerie : udap.vienne@culture.gouv.fr